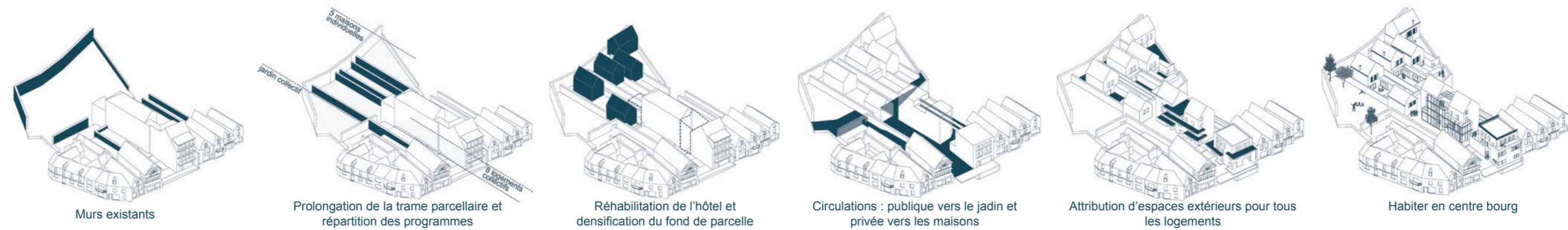


# PAVILLON EN CENTRE BOURG



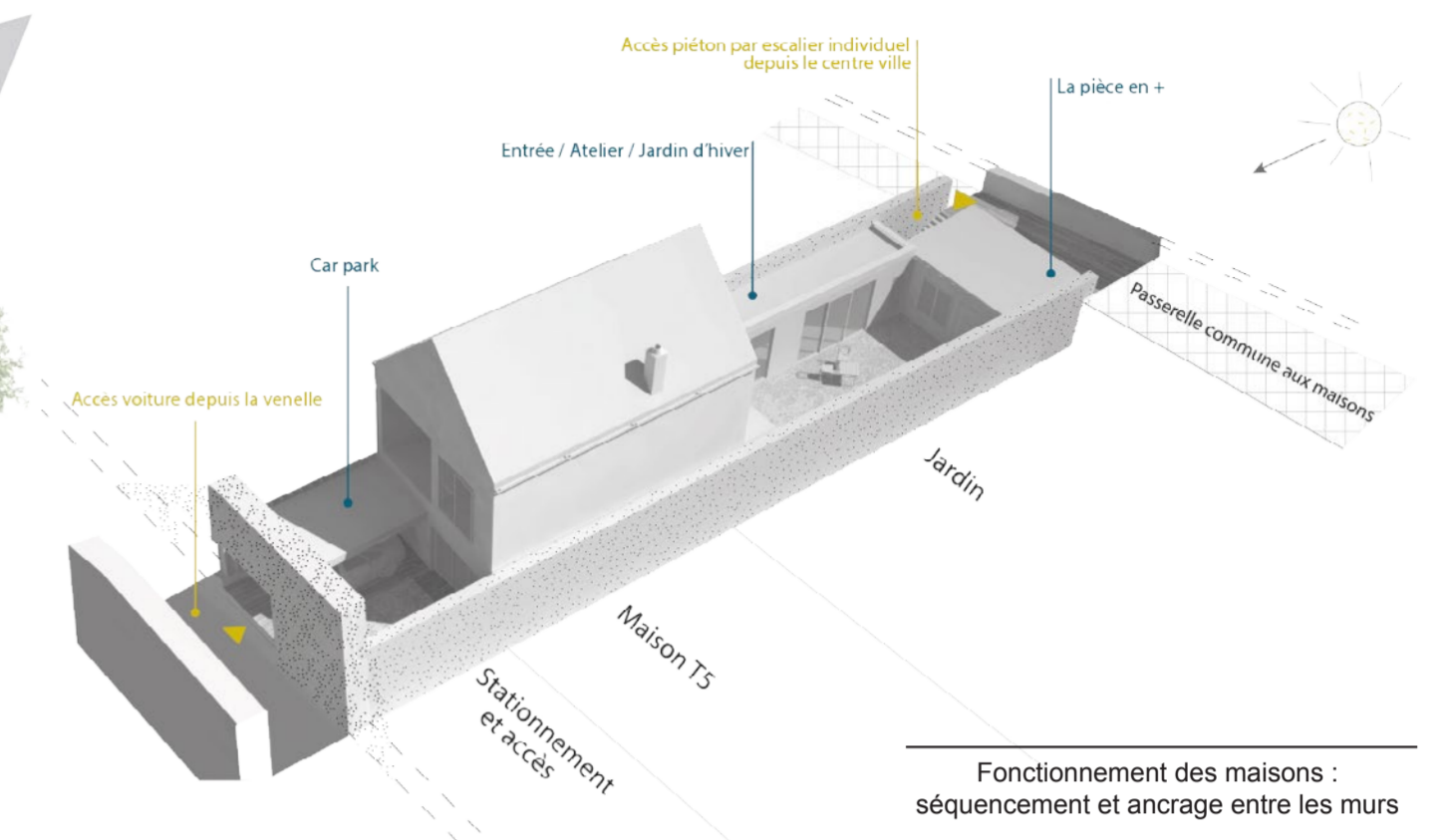
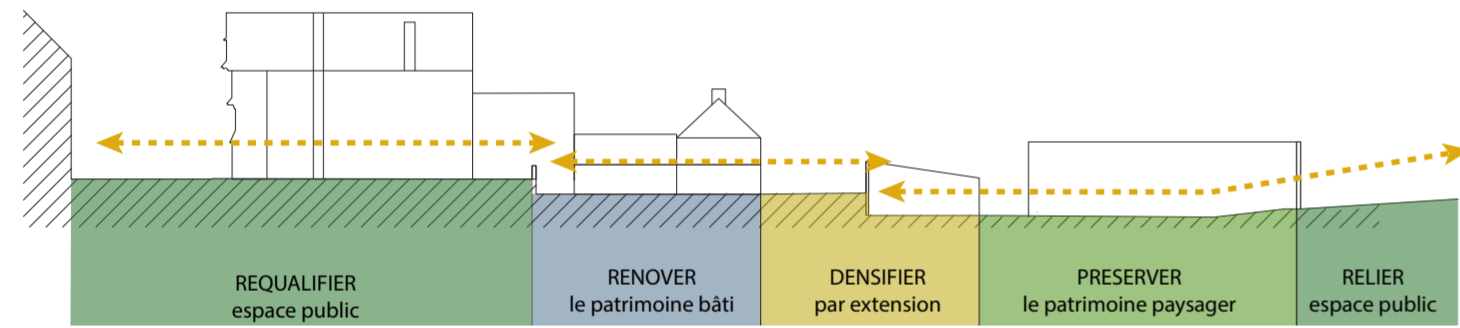
Guémené-sur-Scorff connaît une situation propre au développement des communes rurales : la désertification de son centre bourg. La plupart des commerces y affichent des vitrines vides et les logements sont vacants car inadaptés. Les périphéries quant à elles, s'agrandissent avec des lotissements pavillonnaires. Si ce modèle satisfait l'envie partagée par nombre de foyers de vivre dans une maison individuelle avec jardin, il est gourmand en terres agricoles, et défigure la campagne.

La spécificité de Guémené-sur-Scorff est qu'elle ne possède pas de terres pour s'étendre, malgré l'envie des élus d'adopter cette dynamique. Notre projet relève donc le pari de créer du logement adapté aux modes de vie et aux désirs des foyers actuels, sur la base du foncier disponible en son centre. Dans cette démarche nous nous attachons à ne pas considérer la construction en milieu bâti comme une fatalité mais comme une contrainte motrice.

Les îlots du centre bourg sont marqués par leur histoire, en témoignent les longs murs mitoyens qui séparent les parcelles en lanières. S'appuyer sur ces murs et sur un bâti existant au gabarit imposant, nous permet de proposer une diversité de typologie de logements. La réhabilitation du bâtiment abandonné sur rue donne lieu à la création de huit appartements, et notamment des petites typologies accessibles aux personnes à mobilité réduite et adaptées aux personnes âgées. La traversée de l'îlot rendue possible nous permet ensuite d'investir le fond de parcelle et d'y installer cinq maisons individuelles avec jardin.

Nous les avons conçues telles que les veulent les foyers actuels et nous sommes attachées à proposer tous les critères de la maison pavillonnaire en centre bourg : un jardin, de la place pour garer la voiture, deux entrées – une quand on vient du bourg à pied, l'autre quand on arrive en voiture ; un petit atelier, un jardin d'hiver ou pourquoi pas un auvent où ranger le bois. Enfin il reste de la place pour une pièce en plus, autorisant l'évolution de la maison avec ses habitants. Ce sont ainsi les habitants des maisons individuelles et des appartements qui cohabitent dans un lieu exceptionnellement paysagé, générant une vie collective sur la parcelle.

Finalement nous ne sommes pas tant animées par la volonté de créer un nouveau désir de logement que par la nécessité de rendre ce désir durable, en le transposant dans un autre foncier revalorisé et en l'adaptant à un contexte bâti.



Fonctionnement des maisons : séquençage et ancrage entre les murs

